Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_93_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **19**

Date de la convocation : **08 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **08 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize du mois d'octobre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, LÉVÊQUE Mickaël, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : LEBAS Sophie (a donné procuration à LAURENT Eliane), DUBUC Frédéric (a donné procuration à BLAISE Estelle) et MARIE Philippe (a donné procuration à GALLAIS Luc).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme HEUDES Estelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°93-2026 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION POUR LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU

Nomenclature : 1.2.2.1.1 eau et assainissement

Conformément à la demande de la police de l'eau (arrêté du 21 juillet 2015, article 12), un diagnostic périodique du réseau d'assainissement doit être réalisé tous les 10 ans.

Vu la délibération n°11-2025 du 24 février 2025 portant sur le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales du centre-bourg,

Vu la délibération n°06-2026 du 20 janvier 2026 portant sur la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales (prestataire retenu NTE),

Vu le lancement de la consultation publiée le 23 juillet 2026 et la remise des offres fixée au vendredi 28 août 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Pour rappel, un classement des offres non inappropriées a été fait avec l'attribution d'une note évaluée sur 100 points.

Pour le jugement des 4 offres reçues, il a été tenu compte des critères suivants pondérés d'un % permettant d'attribuer une note pour chaque critère, classés dans l'ordre décroissant de leur importance :

- valeur technique de l'offre : 60 %,
- prix des prestations : 40 %.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_93_2026-DE

Il est précisé que les critères de sélection des offres mentionnés ci-dessus ont été appréciés en fonction des sous-critères suivants :

- **Critère 1 : Valeur technique de l'offre – pondération 60 %**

• Sous-critère 1 : Compréhension des enjeux de la mission et qualité du mémoire technique : 10 %
• Sous-critère 2 : Moyens et méthodologie prévus pour la réalisation des prestations : 40 %
• Sous-critère 3 : Moyens et méthodologie pour assurer la sécurité lors des interventions sur les réseaux : 20 %
• Sous-critère 4 : Présentation et qualification de l'équipe affectée pour la réalisation des missions : 20%
• Sous-critère 5 : Cohérence du planning prévisionnel de réalisation : 10%

- **Critère 2 : le prix des prestations - pondération 40 %**

• Sous-critère 1 : Prix 100%

C'est le cabinet ALTEREO qui a obtenu la meilleure note (84.36/100).

Entendu cet exposé, sur proposition de la commission communale en charge du dossier, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'offre du cabinet ALTEREO dont le montant s'élève à 118 584.60 € HT,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense au Budget annexe de l'Assainissement 2026 pour la partie « eaux usées » et au budget communal 2026 pour la partie « eaux pluviales »,
- **SOLLICITE** une subvention auprès l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la partie consacrée au diagnostic des eaux usées,
- **CHARGE** Mme le Maire de signer notamment l'acte d'engagement et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 13 octobre 2026.

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille